



## **Commission d'évaluation de l'enseignement collégial**

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'efficacité du  
Plan de stratégie (2011-2016)**

**du Cégep de la Gaspésie et des Îles**

Mai 2022



Québec, le 8 juillet 2022

Madame Yolaine Arseneau  
Directrice générale  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
96, rue Jacques-Cartier  
Gaspé (Québec) G4X 2S8

**Objet : Suite au rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan stratégique 2018-2023***

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 mai 2022, du suivi transmis par le Cégep de la Gaspésie et des Îles le 21 janvier 2022 concernant les deux recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du *Plan stratégique 2018-2023*. Dans son rapport de juin 2015, la Commission avait recommandé au Collège de :

- préciser, pour tous les objectifs stratégiques de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, des résultats attendus mesurables et accompagnés d'indicateurs pertinents qui lui permettront de suivre la progression des résultats vers l'atteinte des objectifs;
- mettre en place des mécanismes de suivi des résultats de son plan stratégique lui permettant de mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs, de procéder à sa révision annuelle et, le cas échéant, à son actualisation.

En ce qui concerne la première recommandation, le Collège expose dans sa lettre explicative que le tableau de bord produit en juin 2021 présente des cibles ainsi que les résultats d'indicateurs associés à ces cibles. Sur la base de ce tableau, la Commission constate que les cibles présentées sont liées à 12 des 18 objectifs du *Plan stratégique 2018-2023*. Conséquemment, il ne permet pas d'effectuer le suivi des résultats de tous les objectifs du plan stratégique. Par ailleurs, ce tableau précise des cibles, mais certaines d'entre elles portent sur

les moyens à mettre en œuvre au lieu de décrire les résultats attendus, c'est-à-dire le changement d'état ou de situation concret et mesurable souhaité par la mise en œuvre de ces moyens. Dans le même sens, certains des indicateurs retenus rendent compte de la mise en œuvre de moyens plutôt que de la progression vers l'atteinte d'un résultat attendu. À la lumière de la démonstration transmise, la Commission conclut que le Collège n'a pas précisé, pour tous les objectifs stratégiques de son plan, incluant son plan de réussite, des résultats attendus mesurables accompagnés d'indicateurs lui permettant de suivre la progression des résultats vers l'atteinte des objectifs. La première recommandation est donc maintenue.

En ce qui concerne la seconde recommandation, le Collège fait part de la création de comités relatifs à la mise en œuvre et au suivi de son plan stratégique ainsi qu'au bilan de mise en œuvre et à l'élaboration du prochain plan de réussite. Par ailleurs, il explique le processus par lequel il compte effectuer ultérieurement un bilan de la planification stratégique actuelle, incluant la planification liée à la réussite. Il expose également le processus qu'il compte entreprendre par la suite, en vue de l'élaboration de la prochaine planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

La Commission remarque les actions entreprises par le Collège en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité et sa gestion dynamique et intégrée. Elle estime que des actions parmi celles présentées par le Collège sont porteuses et ont le potentiel de mener à la prise en charge des éléments à améliorer ciblés par la recommandation. Toutefois, les actions dont la mise en œuvre est à venir ne peuvent être prises en compte par la Commission pour évaluer l'efficacité des mécanismes. En outre, le Collège n'a pas joint de documents ni d'explications faisant état de la façon dont les comités en place constituent des mécanismes qui contribuent à assurer le suivi des résultats du plan stratégique afin de procéder, sur une base annuelle, à sa révision et, le cas échéant, à son actualisation. La seconde recommandation est donc maintenue.

En somme, à l'égard de ces deux recommandations, la Commission n'est pas en mesure de conclure, à ce moment-ci, à l'efficacité des mécanismes mis en œuvre. Elle demeure donc en attente de documents permettant de compléter la démonstration du Collège à l'égard de la mise en œuvre et de l'efficacité de ces mécanismes, et ce, d'ici le **30 novembre 2022**.

Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M<sup>me</sup> Nathalie Thibault.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

***Original signé***

Denis Rousseau

c. c. M. Jean Gagné, directeur des études